



**DIRECTION DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

Dossier suivi par :
Anne GACOIN
Tél : 05 34 33 48 61
Réf. à rappeler :
DTE/AG

TOULOUSE le 12/06/2025

Madame Laurence PUJO
**Directrice Départementale des Territoires
de la Haute-Garonne**
Service environnement, eau et forêt
Pôle des procédures environnementales
Cité administrative – 1 place Emile Blouin
31 952 TOULOUSE CEDEX 9

Madame la Directrice,

Par courrier du 15 avril 2025, vous sollicitez l'avis du Conseil départemental concernant la demande d'autorisation déposée au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, par la société EVONEO, située zone industrielle de Terrey à Muret en vue de créer une plateforme de traitement de mâchefers.

Cette plateforme a vocation à prendre en charge et à traiter les mâchefers produits par l'Unité de Valorisation Énergétique de Toulouse-Mirail :

- afin que les graves de mâchefers issus du process répondent à un usage routier
- permettre un recyclage optimisé des autres constituants des mâchefers bruts (métaux).

La capacité moyenne de traitement de la plateforme est estimée à 275 t/j, 5 jours par semaine et 52 semaines par an. La capacité maximale est estimée à 500 t/j.

Le stockage maximum de mâchefers est estimé à 41 000 t.

La demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement portée par la société EVONEO en vue de la création d'une plateforme de traitement de mâchefers n'appelle aucune observation concernant les infrastructures routières départementales.

L'étude du dossier a suscité l'observation suivante concernant les Espaces Naturels Sensibles :

- L'étude d'impact du projet ainsi que la pièce 4.2.8 « Annexe 8 – Biodiversité » ne mentionne pas dans la partie « Zonages écologiques » la politique Espace Naturel Sensible (ENS) du département. Or, un ENS est présent dans la zone d'étude élargie représentée par un rayon de 5km autour de la zone du projet. L'Espace Naturel Sensible "Lac de Bordeneuve", site composé d'anciennes gravières, situé sur la commune de FROUZINS se trouve à environ 4,5 km de la zone du projet. Situé en partie sur le périmètre Natura 2000 cité dans l'étude (ZPS "Vallée de la Garonne de Muret à Moissac"), cet ENS, et l'ensemble des données collectées dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de gestion, peuvent apporter des connaissances à jour et complémentaires aux données Natura 2000 sur les espèces présentes sur ce site.

Le Conseil départemental préconise de mentionner cet ENS et de le prendre en compte en y associant une représentation cartographique comme réalisée pour les autres zonages (APB, N2000, ZNIEFF, etc.).

Pour information, l'ensemble des renseignements relatifs aux ENS se trouvent sur l'Open Data du Conseil départemental :

<https://data.haute-garonne.fr/explore/dataset/les-espaces-naturels-sensibles-en-haute-garonne/information/>.

Les cartes et les jeux de données associés y sont téléchargeables librement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de ma considération distinguée.

Ghislain FRAMBOURT
Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation, le Directeur Général
Délégué à la Transition Ecologique et aux
Mobilités

